



Lettre d'information N°75 - 30 juillet 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine !

Pour accompagner les exploitants agricoles, le ministère de l'Agriculture déclenche un soutien ciblé destiné à sécuriser les achats d'engrais azotés. Le guichet ouvrira le 1er août, avec une enveloppe mobilisée selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les brèves s'interrompent pour la pause estivale. La publication reprendra à compter du mois de septembre, avec la diffusion des actualités agricoles habituelles.



A la une

Engrais azotés : Face à la flambée des prix des engrais azotés liée aux conséquences du conflit au Moyen-Orient, le Gouvernement avait annoncé une aide exceptionnelle pour soutenir la trésorerie des exploitations agricoles et sécuriser les achats pour la campagne 2026-2027. Le dispositif a été détaillé par une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2026-52 du 23 juillet 2026. **Le dispositif ouvre le 1er août 2026.**

Indemnité carburant : La période de demande de l'aide carburant destinée aux travailleurs « grands rouleurs » est **prolongée jusqu'au 31 août 2026.**

Dans le reste de l'actualité

Conservation des documents comptables : L'article 36 de la loi n°2026-534 du 25 juin 2026 relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales est venu allonger le

délai de conservation des documents pouvant être demandés par l'administration fiscales dans le cadre de ses droits de communication, d'enquête et de contrôle, passant de 6 ans à 10 ans.

Aides au redressement des exploitations agricoles : Le décret n° 2026-673 du 27 juillet 2026 simplifie et élargit l'accès aux aides destinées au redressement des exploitations agricoles en difficulté. Ces ajustements visent à faciliter la relance des exploitations confrontées à des difficultés économiques, en allégeant plusieurs critères d'éligibilité prévus par le code rural et de la pêche maritime (CRPM).

Variétés de raisins de cuve : Un arrêté du 23 juillet 2026 établit une nouvelle liste des variétés classées de vigne à raisins de cuve.

Zones agricoles défavorisées : Pour se conformer aux décisions de justice ayant annulé partiellement l'arrêté de 2019, le ministère de l'Agriculture révisé la délimitation des zones agricoles défavorisées. L'arrêté du 17 juillet 2026 ajoute de nouvelles communes à la liste, permettant à davantage d'exploitations d'accéder aux dispositifs de soutien liés à ce zonage.

Aide bovine : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-418 du 22 juillet 2026 révisé les conditions de mise en œuvre de l'aide bovine dans les départements métropolitains hors Corse à compter de la campagne 2024.

Aide aux veaux sous la mère et bio : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-421 du 23 juillet 2026 désormais en vigueur, définit les règles d'octroi de l'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux issus de l'agriculture biologique à partir de la campagne 2026.

Ecorégime : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2026-438 du 27 juillet 2026 précise le cadre de l'écoringime à compter de la campagne 2026.

Incendies : Les entreprises affectées par les incendies dans le Sud-Ouest et en Provence peuvent bénéficier de l'activité partielle afin de maintenir les emplois et de poursuivre leur activité.

Loi d'urgence agricole : Plusieurs groupes parlementaires ont décidé de saisir le Conseil constitutionnel au sujet de la loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Les recours portent sur plusieurs dispositions jugées

contraires à la Constitution, certaines étant considérées comme potentiellement inapplicables ou insuffisamment encadrées.